



COMMUNIQUE CONJOINT
AU TERME DE LA VISITE DE TRAVAIL ET D'AMITIE, AU SENEGAL,
DE MONSIEUR EL MOCTAR OULD DJAY, PREMIER MINISTRE DE LA
REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Dakar, 08-09 janvier 2026

1. À l'invitation de **Monsieur Ousmane SONKO**, Premier Ministre de la République du Sénégal, **Monsieur EL Moctar Ould DJAY**, Premier Ministre de la République Islamique de Mauritanie, a effectué une visite de travail et d'amitié au Sénégal, les **08 et 09 janvier 2026**, à la tête d'une importante délégation.
2. Cette visite, qui fait suite à celle effectuée par Monsieur Ousmane SONKO à Nouakchott, du 12 au 14 janvier 2025, s'inscrit dans la continuité du renforcement du partenariat stratégique entre le Sénégal et la Mauritanie, fondé sur des liens géographiques, historiques, culturels et humains profonds, et sur une volonté partagée de bâtir une coopération mutuellement bénéfique, basée sur la confiance et la solidarité.
3. Dans ce cadre, **les deux Premiers Ministres** ont eu un entretien en tête-à-tête dans une atmosphère fraternelle et cordiale, suivi d'une séance de travail élargie aux deux délégations qui a été l'occasion d'échanger sur des questions bilatérales, régionales et internationales d'intérêt majeur pour les deux pays.

Sur le plan bilatéral

4. **Les deux Premiers Ministres** se sont félicités de la qualité du dialogue politique entre Dakar et Nouakchott, illustrée par la fréquence des échanges entre les Chefs d'État et les autorités gouvernementales ainsi que par une parfaite entente et une convergence de vues sur de nombreux sujets.
5. Ils ont ainsi réaffirmé leur attachement au maintien d'une concertation permanente sur les questions d'intérêt commun, notamment l'économie, l'énergie, la pêche, la sécurité, la mobilité, la gestion concertée des flux migratoires, l'agriculture, l'élevage, la santé, les transports, les infrastructures et l'enseignement supérieur. Dans cette perspective, ils sont convenus de réactiver le Groupe d'impulsion interministériel recommandé par la treizième session de la Grande Commission Mixte de Coopération , chargé du suivi de la mise en œuvre des accords signés

entre les **deux** pays. Par ailleurs, les deux parties sont convenues de mettre en œuvre le programme de coopération en matière d'enseignement supérieur signé le 05 novembre 2025.

6. Durant la séance de travail élargie, les deux délégations ont salué les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des **grands projets bilatéraux**, en particulier le **projet gazier Grand Tortue Ahmeyim (GTA)**, symbole du partenariat énergétique et industriel entre les deux pays, et le **pont de Rosso**, infrastructure stratégique pour la libre circulation des personnes et des biens mais aussi pour l'intégration régionale.
7. Un accent particulier a été mis sur la coopération dans le domaine de l'énergie. A ce sujet, les deux parties ont salué la visite conjointe et historique des deux Présidents de la République sur la plateforme, le 22 mai 2025, comme un moment fondateur, couronnant le démarrage de la production et l'exportation du gaz naturel liquéfié. Elles se sont engagées à prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de la finalisation des projets relatifs aux aménagements hydro-électriques et à la mise en œuvre effective du Protocole sur le contenu local pour le projet GTA.
8. Dans le secteur des mines, les deux parties ont affirmé leur volonté commune de renforcer leur coopération dans les domaines de la gouvernance minière, de l'exploitation responsable et durable des ressources, de l'encadrement de l'exploitation artisanale et semi industrielle, notamment en ce qui concerne l'orpaillage, la traçabilité, la sécurité et la protection de l'environnement.
9. Concernant l'industrie, les échanges ont porté sur l'engagement partagé en faveur du développement industriel, de la transformation locale des ressources, du renforcement du contenu local et des chaînes de valeur et du transfert des compétences.
10. S'agissant de la promotion de la coopération économique et des échanges commerciaux, les délégations mauritanienne et sénégalaise se sont félicitées de la signature de l'Accord de coopération en matière de

commerce, effectuée lors de la treizième session de la grande commission mixte tenue les 4 et 5 novembre 2024 à Nouakchott. Dans la perspective de la mise en œuvre de cet Accord, les deux parties se sont engagées à prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de la mise en place du comité mixte de coopération commerciale, prévu à l'article 7 de cet accord. En outre, les deux délégations ont souligné l'importance de développer des partenariats gagnants-gagnants entre les secteurs privés des deux pays et de lever les obstacles au commerce. A cet effet, elles ont salué la levée de la de la pratique de la rupture de charge depuis novembre 2025 suite à la rencontre des deux départements concernés. La création d'un bureau de fret et la mise en place d'une plateforme numérique pour gérer les échanges contribueront au développement de cette interconnectivité.

11. Dans le même élan, les Ministres en charge des infrastructures et des transports ont été invités à œuvrer, en relation avec les structures compétentes et les entreprises concernées, à lever tous les éventuels obstacles en vue d'accélérer les travaux du pont de Rosso pour sa livraison dans les délais requis. Ils encouragent également la réalisation diligente du projet de navigation sur le Fleuve Sénégal, en cours de développement dans le cadre de l'OMVS, qui devra faciliter la mobilité, en toutes saisons, des biens et services avec l'ouverture du fleuve au commerce international transocéanique ainsi que l'expansion du commerce intra-zone du bassin entre les deux pays.
12. Dans le secteur de la pêche, les deux ministres ont entériné la reconduction du Protocole signé en juin 2024 pour une période de douze mois, et ce à compter du 13 novembre 2025, en application de la Convention bilatérale relative à la pêche et à l'aquaculture du 25 février 2001. Ils ont également convenu d'élargir la coopération bilatérale à la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, à la pêche continentale, à l'aquaculture, au contrôle sanitaire des produits de la pêche.
13. Dans le contexte de la progression de la fièvre de la vallée du Rift, les deux délégations ont demandé aux Ministres chargés de la santé et de l'élevage de renforcer la coopération dans le domaine sanitaire, en mutualisant

davantage les moyens de réponse et en mettant l'accent sur la prévention, la sensibilisation et l'information des populations.

14. Dans la même dynamique, elles ont aussi convenu de travailler au renforcement de la coopération dans le domaine de l'élevage et en particulier de la transhumance transfrontalière, à travers la mise en œuvre du protocole d'accord réglementant la transhumance, signé le 25 avril 2006, et du protocole d'accord de coopération additionnelle dans les domaines de la santé animale, de la santé publique vétérinaire et des productions animales, signé le 26 février 2013.
15. Dans cette perspective, les deux délégations ont convenu du lancement prochain d'un "Projet régional d'intégration et de modernisation des filières d'élevage"-Mauritanie/Sénégal, centré sur la création et l'installation de Coopératives agricoles communautaires à orientation élevage le long de la vallée et des corridors de transhumance. Ce projet poursuivra le double objectif d'une autosuffisance en lait et de la maîtrise de l'alimentation de bétail, à travers notamment la promotion de cultures fourragères. Les deux délégations conviennent également de réactiver le comité paritaire chargé de l'application, du suivi et de l'évaluation des actions prévues dans les protocoles.
16. Le caractère exemplaire de la coopération militaire, marquée par des opérations conjointes et des échanges réguliers entre les forces armées des deux pays, a été salué au cours de la rencontre. A cet égard, il a été convenu d'élargir la coopération opérationnelle aux autres forces de défense et de sécurité en vue d'une meilleure prise en charge des défis sécuritaires communs aux deux pays.
17. La question de la mobilité et de la gestion concertée des flux migratoires a fait l'objet d'échanges approfondis entre les deux délégations qui, après avoir rappelé les liens culturels et humains anciens entre les deux peuples, se sont engagées à poursuivre les efforts en vue de l'intégration socio-économique des communautés établies de part d'autre, pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle d'acteur économique et de pont entre les deux pays.

18. Dans le même esprit, elles se sont également engagées à prendre les mesures nécessaires pour garantir la mise en œuvre intégrale de l'Accord sur les conditions d'entrée, de séjour et d'établissement des ressortissants respectifs des deux pays, signé le 02 juin 2025. A cet effet, elles ont décidé de mettre en place, d'ici la fin du mois de février 2026, un comité mixte bilatéral chargé de suivre la mise en œuvre de cet Accord.

19. Dans les autres domaines de l'activité administrative, économique et sociale, notamment la culture, l'éducation, le tourisme, l'élevage, la coopération transfrontalière, les mines, l'artisanat et l'enseignement supérieur, la documentation et les archives les échanges ont été marqués par une volonté partagée d'exploiter les nombreuses pistes de coopération identifiées au cours des discussions. A cet effet, il a été décidé de convoquer à Dakar, en 2026 et sous la présidence des Premiers Ministres, la 14^e session de la Grande Commission mixte de coopération.

Sur le plan régional et international

20. Les deux délégations se sont félicitées de leur parfaite convergence de vue sur plusieurs sujets régionaux et internationaux, notamment les défis globaux tels que les changements climatiques, la lutte contre la dégradation des terres à travers la Grand Muraille Verte et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent dont les conséquences sont de nature à inhiber les efforts de développement des deux Etats.

21. Ainsi, les deux Premiers Ministres ont retenu d'harmoniser davantage les positions des deux pays au sein des différentes organisations régionales et internationales telles que l'Union africaine, l'Organisation de la Conférence Islamique et l'Organisation des Nations Unies, entre autres, en vue de trouver des solutions conformes aux attentes des populations et à l'intérêt des deux États.

22. Dans la même lancée, les deux Premiers Ministres ont demandé aux Ministres concernés d'œuvrer ensemble au renforcement de la coopération transfrontalière et à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des

organisations régionales communes comme le CILSS, l'OMVS et l'Agence panafricaine de la Grand Muraille Verte.

23. Les deux Premiers Ministres ont apprécié l'atmosphère cordiale et les discussions franches qui ont caractérisé la séance de travail et ont convenu de maintenir un dialogue constant et direct afin de consolider la dynamique positive des relations sénégal-mauritaniennes.

24. Au cours de son séjour, Monsieur le Premier Ministre **El Moctar Ould DJAY** a été reçu en audience par **Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE**, Président de la République du Sénégal, à qui il a transmis un message d'amitié, de fraternité et de solidarité de la part de **Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El GHAZOUANI**, Président de la République Islamique de Mauritanie.

25. Au terme de sa visite, le Premier Ministre Monsieur **El Moctar Ould DJAY** a exprimé sa satisfaction pour le succès de la visite et a réitéré ses remerciements à Monsieur Ousmane SONKO, au peuple et au Gouvernement du Sénégal, pour l'accueil chaleureux ainsi que les nombreuses marques d'attention dont lui-même et sa délégation ont été l'objet durant leur séjour.

Fait à Dakar, le 09 janvier 2026

Pour le Gouvernement de
la République du Sénégal

Pour le Gouvernement de la
République Islamique de Mauritanie

.....

.....

Cheikh NIANG
Ministre de l'Intégration africaine,
des Affaires étrangères
et des Sénégalais de l'Extérieur

Mohamed Salem Ould MERZOUG
Ministre des Affaires étrangères, de la
Coopération africaine et des
Mauritaniens de l'Extérieur

